



**Service de Régulation du Transport
ferroviaire et de l'Exploitation de
l'Aéroport de Bruxelles-National**

**Formulaire de notification d'un nouveau service
de transport ferroviaire de voyageurs envisagé**

(version 2019/06/13)

Aux termes de l'article 4, § 1^{er}, du Règlement d'exécution (UE) 2018/1795 de la Commission du 20 novembre 2018 établissant la procédure et les critères pour l'application du test de l'équilibre économique conformément à l'article 11 de la directive 2012/34/UE du Parlement européen et du Conseil, « Le candidat informe les gestionnaires de l'infrastructure et les organismes de contrôle concernés de son intention d'exploiter un nouveau service de transport ferroviaire de voyageurs conformément à l'échéance fixée à l'article 38, paragraphe 4, de la directive 2012/34/UE ». Aux termes de l'article 4, § 5, du même Règlement, « Toutes les informations communiquées par le candidat dans le formulaire de notification type et tout autre document justificatif sont transmis aux organismes de contrôle et aux gestionnaires de l'infrastructure par voie électronique. L'organisme de contrôle peut, cependant, dans des cas dûment justifiés, accepter que ces documents soient transmis sur support papier ».

Aux termes de l'article 31, alinéa 1^{er}, du Code ferroviaire, « Lorsqu'un candidat a l'intention de demander des capacités d'infrastructure en vue d'exploiter un service de transport de voyageurs, il en informe le gestionnaire de l'infrastructure et l'organe de contrôle **au moins dix-huit mois avant l'entrée en vigueur de l'horaire de service auquel la demande de capacité se rapporte** ».

L'organe de contrôle visé par ces dispositions est le Service de Régulation du Transport ferroviaire et de l'Exploitation de l'Aéroport de Bruxelles-National créé par l'Arrêté royal du 25 octobre 2004.

Conformément à ces dispositions, **le présent formulaire dûment complété doit être soumis au Service de Régulation par email à l'adresse suivante : info@regul.be.**

Conformément à l'article 4, § 6, du Règlement d'exécution précité, si les informations fournies sont incomplètes, la notification ne sera pas prise en considération et le Service de Régulation invitera le candidat à fournir une notification complète.

Conformément à l'article 4, § 4, du Règlement d'exécution précité, **le formulaire complété et soumis au Service de Régulation sera publié sur le site internet du Service de Régulation et notifié** aux parties visées à l'article 62, § 2, 5^o, alinéa 2, du Code ferroviaire.

Si une demande de test de l'équilibre économique est formée à propos du service de transport faisant l'objet de la notification, conformément à l'article 7, § 2, du Règlement d'exécution précité, le Service de Régulation est habilité à demander aux parties intéressées, en ce compris le candidat auteur de la notification, toutes les informations qu'il juge nécessaires.

Identité du candidat

Nom : FLIXTRAIN GMBH

Adresse :

FlixTrain GmbH – Birketweg 33 – 80639 München – Germany
Amtsgericht München,

Email : pierre-adrien.ducarre@flixttrain.com

Numéro de téléphone : +49 151 53880281

Forme juridique : GMBH

Numéro d'entreprise : HRB 234023

Personne de contact, fonction et coordonnées de celle-ci :

Ducarre Pierre-Adrien, business developer new markets

Statut du candidat

Le candidat a-t-il ou souhaite-t-il avoir le statut d'entreprise ferroviaire (titulaire d'une licence d'entreprise ferroviaire au sens des articles 11 et suivants du Code ferroviaire)?

Oui / Non¹

CANDIDAT AUTORISE

Si oui :

- Veuillez indiquer l'étape de la procédure d'obtention d'un certificat de sécurité au sens des articles 99 et suivants du Code ferroviaire ou le numéro de ce certificat :

- Veuillez indiquer l'étape de la procédure d'obtention de la licence d'entreprise ferroviaire ou le numéro de cette licence :

¹ Biffez la mention inutile

Le nouveau service

- **Date envisagée pour démarrer l'exploitation du nouveau service :**
01/01/2021

- **Si la présente notification concerne la modification d'un service existant :**

Veillez décrire le service existant :

Veillez détailler chaque modification que le candidat a l'intention de mettre en œuvre (trajet, arrêts, fréquence, etc.) :

- **Si la présente notification concerne un service entièrement nouveau :**

Veillez indiquer :

- o Le trajet (en ce compris à l'étranger) –
 - Gare de départ – gare d'arrivée :
Paris Gare du Nord – Bruxelles Nord
 - Tous les arrêts intermédiaires :
Saint Quentin, Mons, Bruxelles-Midi, Bruxelles Central
- o La fréquence et la capacité par trajet (pour chaque direction) :
7 départs par direction
Capacité : de 500 à 1000 sièges par train. Le nombre exact de sièges étant régulé pour coller au plus près de la demande.
- o L'horaire indicatif par trajet (pour chaque direction), en ce compris pour tous les arrêts intermédiaires et toute modification par rapport à l'horaire type (par exemple pendant des périodes de fêtes ou de vacances, etc.) (ces informations peuvent être fournies dans une annexe) :

Horaires pairs	Horaires impairs
Départs Bruxelles-Nord :	Départs Paris-Nord :
08 :00	08 :00
10 :00	10 :00
12 :00	12 :00
14 :00	14 :00
16 :00	16 :00
18 :00	18 :00
20 :00	20 :00
Arrivées Paris-Nord :	Arrivées Bruxelles-Nord :
11 :02	11 :02
13 :02	13 :02
15 :02	15 :02
17 :02	17 :02
19 :02	19 :02
21 :02	21 :02
23 :02	23 :02

Horaires intermédiaires :

Saint Quentin : H départ Paris +1 :14 ; H départ Bruxelles +1 :46

Mons : H départ Paris + 2 :11 ; H départ Bruxelles + 00 :49

Bruxelles-Midi : H départ Paris + 2 :50 ; H départ Bruxelles + 00 :09

Bruxelles-Central : H départ Paris + 2 :57 ; H départ Bruxelles + 00 :04

Pas de saisonnalité

- Le cas échéant, les correspondances prévues avec d'autres trains :

Non

- Le cas échéant, les modifications au trajet, à la fréquence, à la capacité et à l'horaire envisagées pendant au moins les trois premières années de l'exploitation :

Non

- Des informations indicatives sur le matériel roulant que le candidat envisage d'utiliser (grande vitesse, conventionnel, etc.) :

Conventionnel : Engin moteur type BB36000 ou équivalent, Rames de voitures tractées.

Signature

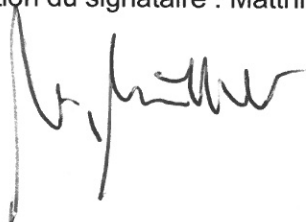
Fait à MUNICH

Le 13/06./2019

Pour (nom de la société) : FLIXTRAIN

Nom et fonction du signataire : Matthias Müller Head of Trains

Signature :

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Müller', written over a vertical line that serves as a baseline for the signature.